

Vu pour être annexé à ma
lettre en date de ce jour,
Grenoble, le 05 AOÛT 2016
Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général
Patrick LAPOUZE

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MIP)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49

Légende

-  I4 Lignes Haute Tension
-  PT2 Zone Spéciale de Dégagement H.maxi.Obstacles 75m
-  AC1 Monument Historique
-  ~~AC1 Panneaux de Protection R:500m~~
-  Int1 cimetière voisinage
-  EL3 halage et marchepied
-  A5 canalisation d'assainissement - zone de pose
-  PT3 réseau téléphonique
-  Transport de gaz
-  Transport d'hydrocarbures
-  ~~Pour info : servitude de dégagement aérodrome du Versoud (PSA non approuvé)~~
-  Limites communales

MODIFICATIONS		
date	code	nature
4.02.86		Mise à jour après publication du POS révisé
7.03.88		Mise à jour après approbation du POS révisé le 10.03.86 et pour le "Porter à la Connaissance" Z.I.R.S.T n°2
05.02.99		Mise à jour pour la révision n°2 du POS
08.06.03		Mise à jour pour la révision n°3 du PLU
07.06.16		Mise à jour pour la révision du PLU
	Pour info	Ajout des canalisations de matière dangereuse "impactantes" SPMR B3 RG et GRTgaz DN150
	PM1	Plan de Prévention du Risque Inondation (Arrêté préfectoral du 30.07.2007)
	PM1	Plan d'Exposition aux Risques naturels, valent PPR (Arrêté préfectoral du 27.01.1989)
	AS	Ajout servitude à la parcelle n°6-section AA (Arrêté préfectoral du 04.06.2014)
	Int1	Ajout servitude autour du nouveau cimetière, rayon 100m

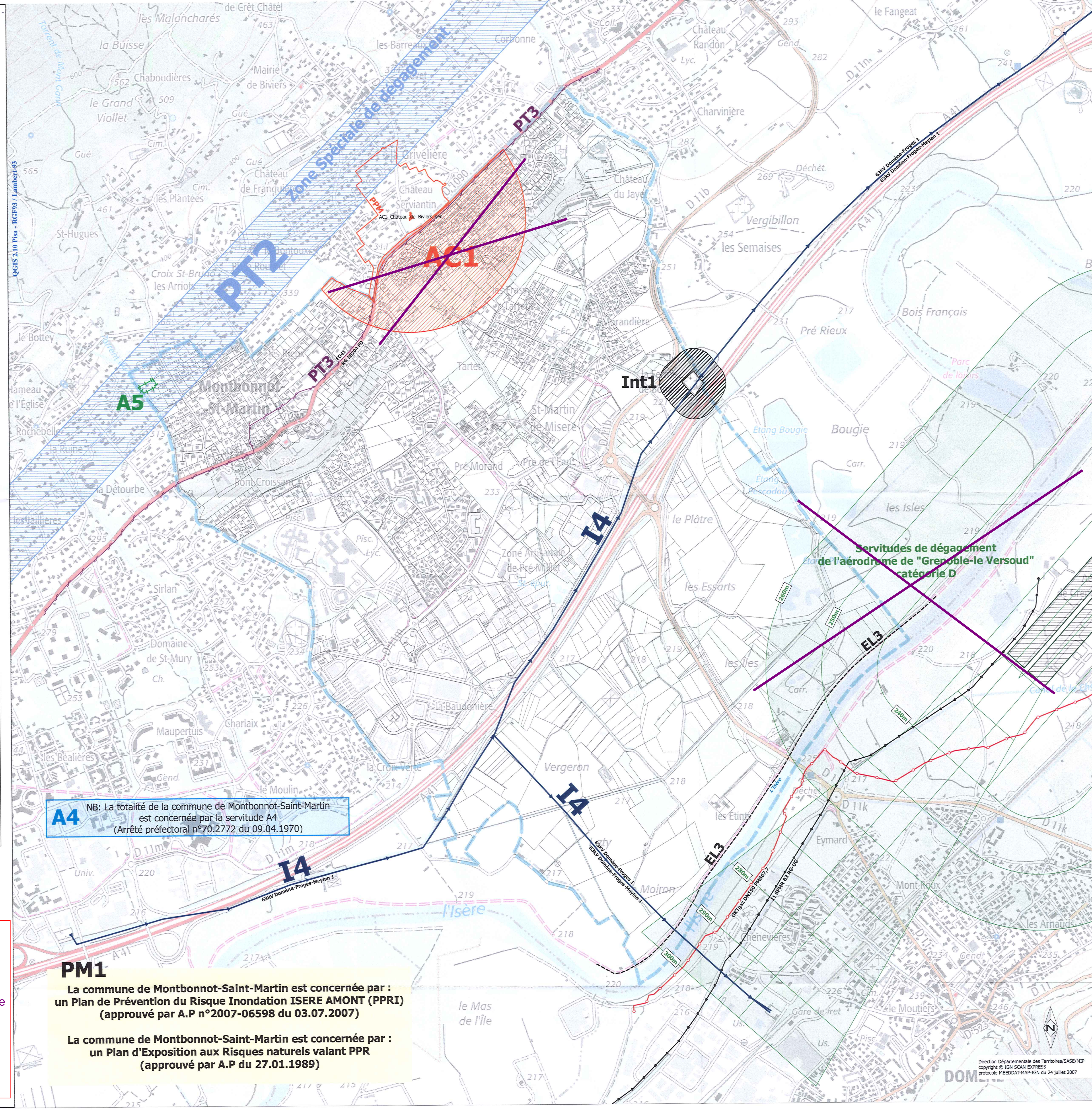
ECHELLE : 1/7500
MODIFIE LE : 27.05.2016

Mise à jour du 22/08/2025

Suppression du périmètre de protection de 500m autour du château de Serviantin de Biviers (institution d'un PDA à Biviers qui ne concerne pas la commune de Montbonnot-Saint-Martin - annexé au PLU)

Suppression des anciennes servitudes de dégagement de l'aérodrome Grenoble-Le Versoud (PSA non approuvé).

Les nouvelles servitudes sont déterminées par le PSA approuvé le 21/02/2017 (annexé au PLU)



A4 NB: La totalité de la commune de Montbonnot-Saint-Martin est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970)

PM1-
La commune de Montbonnot-Saint-Martin est concernée par :
un Plan de Prévention du Risque Inondation ISERE AMONT (PPRI)
(approuvé par A.P n°2007-06598 du 03.07.2007)

**La commune de Montbonnot-Saint-Martin est concernée par :
un Plan d'Exposition aux Risques naturels valant PPR
(approuvé par A.P du 27.01.1989)**